## Le quotidien de l'art

## Rapport Oudart : comment sauver les écoles d'art territoriales ?

## Par <u>Jordane de Faÿ</u>

- Édition N°2688
- 10 octobre 2023 à 22h29



Pierre Oudart.

© Photo Christian Chamourat

Après une première présentation lors du troisième Conseil national des territoires pour la Culture à Avignon le 12 juillet, Pierre Oudart, directeur général de l'Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille-Méditerranée, a remis son rapport final sur la situation des 33 écoles supérieures d'art et design territoriales. Sa mission, confiée au printemps dernier par la ministre de la Culture, visait à interroger les modes de fonctionnement et de financement de ces anciennes régies municipales, créées et financées très majoritairement par les collectivités locales et devenues pour la quasi-totalité des établissements publics de coopération culturelle (EPCC) en 2011, et à clarifier les relations entre l'État et les collectivités, pour établir les évolutions nécessaires. Le rapport commence avec un « récit juridique » de ces établissements, « parfois oublié sinon complètement inconnu, même des acteurs les plus directement concernés ». Ce qui ressort est une crise financière et structurelle des écoles, due à la fois à la conjoncture économique et à des contradictions de statuts héritées de trois siècles d'histoire. « Rappelons que la carte des écoles supérieures d'art et de design telle qu'on la connaît en 2023 n'est pas issue d'une volonté centralisée d'aménagement du territoire, mais de celle d'artistes qui ont créé en une cinquantaine d'année, au XVIIIe siècle, des écoles qui sont les ancêtres des établissements d'aujourd'hui, note le rapport, Les éléments esquissés donnent des clés de compréhension de ce qui fait tout à la fois la résilience de ces écoles, profondément enracinées dans leur territoire et leur fragilité face à des évolutions qui, le plus souvent, se sont imposées à elles, parfois brutalement. Dix ans pour transformer des régies municipales en établissements d'enseignement supérieur autonomes, ce n'est peut-être pas suffisant. »

La crise financière s'accroît de rentrée en rentrée face à l'inflation, à l'augmentation du point d'indice, sur lequel est indexé le traitement des agents publics, à la baisse des contributions financières des collectivités, à la hausse continue des loyers. S'y ajoute un épuisement lié à la gestion de la crise sanitaire et à l'alourdissement des charges administratives (intégration des écoles dans des systèmes nationaux comme Parcoursup, gestions de la CVEC24, enquêtes statistiques, dossiers d'habilitation et d'accréditation...), mais aussi « la lassitude de devoir répondre en permanence à des appels à manifestation d'intérêt, qui nécessitent une ressource administrative

importante et qui mettent les écoles en concurrence les unes avec les autres sans pour autant leur apporter une ressource financière significative ». L'écart grandissant entre les établissements entièrement financés par l'État et ces EPCC donne l'impression d'un mangue d'intérêt du ministère de la Culture et d'une absence de projet stratégique, et renforce un sentiment d'iniquité au sein des écoles, qui « vont parfois iusau'à se demander si leur disparition n'est pas programmée dans une sorte d'agenda caché au profit des universités et de l'enseignement privé. » Le niveau de la dépense publique qui leur est consacrée est modeste en comparaison d'autres pans des politiques culturelles. En 2022, le montant global d'argent public consacré aux EPCC était d'environ 120 millions d'euros, dont 44 % à la charge des communes, 36 % à celle de leurs groupements, 12 % de l'État, 6 % des régions et 2 % des départements. Également édifiant sur ce délaissement, la quasi absence des écoles dans les schémas de l'enseignement supérieur et de la recherche ne facilite pas les rapprochements entre universités et écoles d'art. Leurs statuts et leurs mode de financement sont trop différents pour que les premières - qui ont parfois développé elles-mêmes des offres de formation ressemblant à celles proposées par les écoles, notamment dans la création audiovisuelle, le multimédia et le cinéma - envisagent ces dernières comme des partenaires possibles.

Face à ces constats, la deuxième partie du rapport offre des préconisations autour de 4 axes : clarifier le problème du financement, réviser les statuts des établissements publics, mettre en œuvre un pilotage territorialisé des enseignements artistiques, donner une meilleure visibilité aux écoles et les valoriser. Pour aller plus loin, Pierre Oudart propose encore d'engager un travail législatif, de clarifier par la loi les compétences respectives et partagées des collectivités et de l'État, de refondre en profondeur les maquettes des enseignements et des diplômes, d'aligner une palette de certifications complémentaires à la formation artistique et de développer l'alternance et la formation continue.